

Révision par l'ombudsman de Radio-Canada d'une plainte concernant un cas de « censure » du mot « noires » qu'aurait prononcé une personne interviewée par le journaliste Jean-Loup Doudard dans le cadre de son reportage présenté le 20 mai 2018 au *Téléjournal Ontario*.

LA PLAINTÉ

Le 29 juin 2018, M. Grant Starko a porté plainte contre ce qu'il considère être un cas de « censure » et de désinformation¹ s'étant produit dans un reportage présenté au *Téléjournal Ontario* du 20 mai 2018², sur ICI Radio-Canada Télé. Il écrit (ma traduction) :

« Au cours d'une discussion avec un ami, nous avons découvert que lors d'un bulletin de nouvelles de Radio-Canada, votre directeur a modifié un extrait d'entrevue avec un propriétaire de chalet de rivière des Français, à l'occasion de la longue fin de semaine du mois de mai. (...) Pouvez-vous m'expliquer pourquoi Radio-Canada a coupé le mot "noires" dans le reportage? Quoi d'autre avez-vous coupé et falsifié? Faites-vous ces choses lors des élections ou avec d'autres nouvelles? »

M. Starko explique ensuite que les « mouches noires » sont très communes dans le nord de l'Ontario et qu'un journaliste « ne peut pas modifier le contenu d'un reportage » ou d'une déclaration et il demande :

« Qui essayez-vous de protéger? »

Dans un échange de courriels subséquent, M. Starko a dit avoir parlé avec le citoyen qui est apparu dans le reportage, dont il a fourni le nom et le numéro de téléphone en invitant l'ombudsman à l'appeler pour vérifier ses dires. Ce citoyen serait lui aussi troublé par le fait que ses propos ont été modifiés au montage pour enlever le mot « noires » de l'expression « mouches noires ». Selon M. Starko, « il semble que Radio-Canada a modifié l'extrait sur les mouches noires afin de donner une apparence de neutralité sur les questions de race ou de couleur ». Or, assure-t-il, le personnel journalistique devrait réaliser que, pour les citoyens du nord, le terme « mouches noires » n'a aucune connotation ethnique et ne constitue pas une insulte.

Comme le veut la procédure, j'ai d'abord demandé au service de l'Information de répondre au plaignant.

LA RÉPONSE DE LA DIRECTION DE L'INFORMATION

Le 19 juillet 2018, M. George Achi, premier chef de l'Information des services français de Radio-Canada en Ontario, a répondu qu'après vérification du segment en question et après consultation avec le journaliste en cause, il pouvait « certifier que le mot "noires" n'a pas été retiré ».

¹ La plainte, rédigée en anglais, utilise le terme *fake news*.

² <https://ici.radio-canada.ca/tele/le-telejournal-ontario/site/episodes/407641/episode-du-20-mai-2018>

Il ajoute que « si cela avait été le cas, il y aurait une coupure visuelle dans la vidéo après le mot "mouches", or il est clair que le mot suivant arrive sans interruption ».

LA DEMANDE DE RÉVISION

Cette réponse de Radio-Canada n'a pas satisfait M. Starko qui, le 29 août 2018, a demandé à l'ombudsman de faire enquête et a renouvelé son invitation à appeler le propriétaire de chalet interviewé dans le reportage pour vérifier sa version. Il se dit « troublé » par la tentative de Radio-Canada de camoufler son comportement fautif dans cette histoire. Il ajoute un élément qui lui semble pertinent pour l'étude de cette plainte, soit le fait que le caméraman ayant filmé l'entrevue était de couleur.

LA RÉVISION³

La révision sera simple. J'ai demandé et obtenu l'enregistrement original de l'entrevue avec le propriétaire de chalet en question. Au total, il y a 14 minutes de matériel vidéo, incluant les images le montrant en train de faire des travaux d'entretien sur son terrain. Dans les toutes dernières minutes de l'enregistrement, on l'entend et on le voit à la caméra parler du fait qu'il faut procéder à ces travaux en mai parce que le mois suivant, il y a trop d'insectes. Il le mentionne à trois reprises en ces termes :

1. « (...) c'est parce que les mouches sont pas sorties encore, et puis les maringouins. »
2. « Tu viens que tu es plein de mouches, puis tu te mets plein d'affaires (...). »
3. « L'idée, c'est qu'il n'y a pas de mouches. C'est une grosse raison pour que le monde fasse tout leur ouvrage la grande fin de semaine. »

Il y a donc trois références aux « mouches » lors de son entrevue. Pas une seule où il parle de « mouches noires ». Il est inutile d'appeler cet homme pour lui demander quels souvenirs il conserve des mots exacts qu'il a prononcés il y a plus de trois mois. Ce qui compte, ce n'est pas ce qu'il croit se rappeler d'avoir dit, mais bien ce qu'il a dit. La preuve en est irréfutable.

CONCLUSION

Il n'y a pas eu de censure du mot « noires » dans le reportage du journaliste Jean-Loup Doudard présenté au *Téléjournal Ontario*, le 20 mai 2018 sur ICI Radio-Canada Télé, qui est conforme aux Normes et pratiques journalistiques de Radio-Canada.

Guy Gendron
Ombudsman des Services français, CBC/Radio-Canada
Le 11 septembre 2018

³ <http://www.ombudsman.cbc.radio-canada.ca/fr/a-propos/mandat-de-l-ombudsman/>